

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DJS 149 Attribution de la dénomination Docteurs Augusta et Jules Dejerine au centre sportif situé 36 rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2019 DU 173 inscrit à l'ordre du jour de la séance des 12, 13 et 14 novembre 2019 proposant de substituer la dénomination « rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine » à celle existante de « rue des Docteurs Dejerine » ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Docteurs Augusta et Jules Dejerine au stade situé 36 rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination « Docteurs Augusta et Jules Dejerine » est attribuée au stade situé 36 rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine (20e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO